

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an.... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00

Union Postale

Un an.... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

Au Conseil Municipal

La session budgétaire du conseil municipal bat son plein depuis quelques jours déjà, lourde tâche, besogne ardue que celle de maintenir les dépenses actuelles de la municipalité et de prétendre équilibrer son budget quand la caisse est vide, que des dettes criantes deviennent de plus en plus exigibles et que les ressources diminuent de toutes parts. N'est-ce pas là, la conséquence forcée du marasme que subit la colonie entière. S'il en était autrement, il faudrait donc supposer que MM. les conseillers municipaux auraient poussé le dévouement et l'abnégation jusqu'à subventionner la caisse communale : les temps n'y sont guère.

Le maire présente à son conseil un long rapport très documenté, dans lequel à titre de péroraison, pour se concilier son auditoire, il fait appel à l'apaisement afin d'unir toutes les bonnes volontés et de conjurer le malheureux sort qui s'acharne contre notre pauvre colonie.

Certes, nous pourrions dire que ce sont là de bonnes intentions, non moins qu'un bon mouvement. Mais malheureusement, à quelques lignes plus loin, le président de la Chambre de Commerce reçoit une de ces volées de bois vert qui détruit aussi vite l'effet du moment, aussi bien que les illusions à en ressentir. Fort heureusement, notre ami Daygrand, par la distance où il se trouve, est à l'abri de cette secouée magistrale.

Après la surprise de ces précautions oratoires de pure forme et illusoires, bon gré mal gré il faut donc se convaincre à regret qu'il n'y a rien de changé au fond des désirs et des convoitises de ceux qui sont au pouvoir, qui y sont grâce à un accroc fait à la loi; grâce à une pression cléricale dont nous subissons encore tous les effets, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre. Dans ces sortes de luttes, l'esprit clérical s'enveine de toutes les mesquines querelles, il ne désarme jamais, il faut qu'il ter-

rassse ses adversaires ou qu'il meurt de ses propres efforts d'impuissance à faire accepter sa domination pleine et entière.

En tous cas, en ce moment, MM. les conseillers municipaux ne sont pas précisément à la noce, et, il faut bien en convenir, ils sont plus embarrassés que ceux qui ne le sont plus. Ceux-ci peuvent se vanter qu'on leur a rendu un signalé service, comme ils peuvent se frotter les mains de ne pas être obligés d'exposer leur inabilité à sortir du pétrin, à diriger les chaos de la pauvre guimbarde municipale.

Conseil d'administration

Dans le rapport du maire, ce qui nous étonne, c'est de le voir critiquer la composition du Conseil d'administration actuel, parceque si nous sommes dotés de cette représentation que personne ne nous envie et avec raison, mais c'est à M. Légasse que nous la devons. Ce n'est un mystère pour personne, aussi les protestations de notre délégué au sujet de sa composition ne se sont jamais faites jour. Et cela se comprend aisément. M. Légasse a trop d'intérêts en jeu à sauvegarder, à ménager même pourqu'il puisse se permettre de fronter ouvertement la composition du Conseil d'administration à la création duquel il a coopéré. C'est donc une vilaine charge qu'il lègue à son principal agent politique qui n'en peut mais, et dont le rôle devient d'autant plus difficile et ingrat que la situation économique se trouve elle-même de plus en plus obérée de toutes parts.

Que faire en effet sans argent comme sans ressources en perspective ? On se jette à corps perdu sur la baleine et sur le frigorifique, qui ne sont à vrai dire que des expédients dont on cache sous des fleurs tout le parti comme tout le profit que l'on veut en tirer.

Service postal

Dans son rapport, le maire demande au Conseil d'émettre le vœu que le service postal soit payé par la métropole, comme cela se fait dans beaucoup d'autres colonies, ce service servant surtout aux ma-

rins des navires de guerre, aux fonctionnaires, aux marins du commerce et aux commerçants de la Métropole qui traffiquent avec la colonie, celle-ci ayant assez de subvenir à son service colonial des postes proprement dit. Nous comprenons que la précaution est bonne à prendre, car si la colonie continue à se dépeupler et à périliter, elle ne pourra plus payer son dispendieux service postal que ses autres dépenses. A la suite du naufrage du Pro-Patria, une résiliation de contrat s'imposait, M. Angoulvant, représentant du pouvoir central, en a décidé autrement. Qui doit être responsable de la faute commise, si ce n'est le département des Colonies qui seul peut être tenu responsable de son inopportunité. En 1869 et en 1870, un avis de l'État « l'Estafette » faisait en même temps le service d'apporter et d'emporter le courrier, et aussi celui de stationnaire. Ce dernier service est réclamé depuis déjà bien des années, pourquoi, dans l'état de détresse de la colonie, ne reviendrait-on pas à cet ancien état de choses, plus en rapport avec notre triste situation économique.

Navires métropolitains

En cette question, qui pourrait avoir du bon si elle était dans le domaine de la possibilité, le conseil municipal de St-Pierre se transforme en conseil d'hygiène des équipages de la flotte de pêche métropolitaine. Il est vrai que ce n'est qu'un vœu, lequel consisterait à obliger tous les navires pêcheurs métropolitains à changer leur eau au moins une fois par campagne et cela par mesure hygiénique pour les équipages et budgétaire pour la colonie.

Réduction des droits de navigation

Au sujet de cette question budgétaire hygiénique vient se greffer un autre vœu de réduire les droits de navigation à 0 fr. 50 par tonneau. En optimiste, le maire estime que cette réduction de droits ne serait pas de nature à bouleverser le rendement de cette recette, qui serait largement compensé par une plus grande quantité d'entrées

de navires se trouvant dans l'obligation de venir y faire une sorte de cure à l'eau du Goëland.

M. Leprovost, au point de vue commercial, dit avec raison qu'il n'est pas partisan de la diminution des droits de navigation si l'on ne rapporte pas le tarif général des douanes, suppression qui permettrait de faire avec les étrangers un commerce comme par le passé. En effet, il ne faut pas se le dissimuler c'est une question de vie ou de mort pour la colonie. Si l'on veut travailler à son relèvement, il n'y a qu'un moyen c'est que l'armement et le commerce local puissent reprendre vie simultanément. Et la seule réduction des droits aurait pour conséquence de porter préjudice à l'armement local qui seul aurait à supporter les charges énormes de gouvernement de la colonie, quand au contraire l'armement métropolitain est avantage de tous les côtés : choix des hommes, pas de passages d'aller et retour, les provisions et les boissons embarqués exemptes de droit, le sel presque à prix de revient.

A cette véritable réforme, le maire réplique qu'il est nécessaire que les navires métropolitains reviennent à Saint-Pierre, qu'ils seraient une ressource budgétaire pour la colonie, que le boulanger, le forgeron, le charpentier et le boucher en profiteront. A son point de vue, l'armement métropolitain donne beaucoup plus de travail aux ouvriers que l'armement local. Pour se persuader de l'exactitude de cet argumentation, il faudrait se reporter à plus de vingt ans en arrière quand tous les navires venaient à Saint-Pierre, tant au printemps qu'au capelan, apportant les équipages et les quantités de marchandises qu'exigeait notre commerce d'exportation. Aujourd'hui ce dernier a complètement disparu et il ne reviendra en partie encore, que le jour où on supprimera complètement le tarif général. Des vapeurs ont pris la place des voiliers pour le transport des hommes avec toutes les facilités voulues, tandis que les voiliers sont astreints à des obligations qui les ont détournés de ce genre d'opération. Ne voyant que des dépenses à faire sans profits, les armateurs ont empêché leurs navires de fréquenter notre port, quoi de plus rationnel et de plus logique ?

En ce qui concerne la suppression du tarif général des douanes, le maire fait observer que si l'on demande trop : l'on aura rien, que le droit ad valorem aura l'inconvénient de leser la classe ouvrière en frappant les articles de première nécessité tels que la farine, le beurre, le thé au même taux que les articles de luxe. Il serait préférable à son avis, de ne demander qu'une réduction de droits sur les alcools tabacs etc.

M. Leprovost reprend la parole pour combattre les dires du maire en ce qui concerne le travail des ouvriers. Il soutient que l'armement local doit surtout préoccuper le Conseil municipal, et que

si jamais on réussit à les faire venir à Saint-Pierre, le plus gros profit en sera pour le trésor. Défendant la situation de l'armateur qui doit être protégée, M. Leprovost estime, contrairement à ce qu'il pensait autrefois, que les métropolitains achètent très peu de chose à Saint-Pierre, et que leurs venues en juin et août ont pour effet de faire baisser les prix de morue, quand elle n'est pas vendue pour campagne.

Au sujet des droits ad valorem, M. Leprovost aurait pu ajouter que l'on serait libre de les porter aussi bas que possible et que autrefois la farine en était exempte.

M. Robert envisage la question au même point de vue que M. Leprovost et il soutient comme lui que les navires métropolitains ne payaient que leurs droits de navigation et de pilotage, et leur achat de boëtte, et qu'ils n'y prenaient même pas de pain frais.

M. Ozon soutient qu'en raison de la crise qui sévit sur la colonie, la suppression du tarif général des douanes s'impose et qu'il n'est partisan de la réduction des droits de navigation qu'à cette condition.

Hôpital civil

Au sujet du vœu à émettre, le maire expose que l'hôpital est actuellement régi par un budget qui lui est propre et en déficit, il est donc à craindre que l'Etat ne le fasse supporter à la colonie. Lors du changement qui s'est produit l'an dernier, un rapport des docteurs Gallas et Dupuy-Fromy préconisait que l'hôpital civil serait une source de bénéfices pour la colonie. Malheureusement le contraire s'est produit, il y aurait donc lieu à revenir de ce côté aussi à l'ancien régime; c'est à dire à le laisser à la charge du service marine. la colonie par elle-même n'en ayant nullement besoin, puisque ce sont des marins pour ainsi dire seuls qui l'alimentent. A tel point que dernièrement, il a voulu y faire admettre une indigente et qu'il n'a pu y parvenir. Il ajoute que si nous avions des médecins du service marine, la population en bénéficierait en ne leur donnant qu'une faible subvention et par le retour aux soins à donner à l'abonnement, lequel n'est maintenu que pour l'armement où il aurait dû au contraire être supprimé, tous les malades étant soignés à l'hôpital.

Trappes et filets à morue

Le maire propose également au Conseil d'émettre le vœu que le gouvernement autorise les pêcheurs à se servir de trappes et de filets pour pêcher la morue. Il explique que, pendant la saison du capelan, la morue se trouve abondante sur nos côtes et qu'il y aurait lieu d'autoriser à la prendre par tous les moyens.

MM. Letouzé et Poirier appuient cette manière de voir.

M. Rochard prend la parole sur le même sujet, sans craindre que cela fasse tort à la boucherie, et dit qu'il a constaté à la Baie de l'Ane que les pêcheurs se servaient utilement et avantageusement de filets à morue. Il préconise donc l'usage de ces engins comme très favorables quand la morue est engosée de boëtte, autrement dit repue. Ce conseiller entre alors en discussion technique relative à la grandeur des mailles, ce qui est peut-être un peu prématûré, et qu'il faudrait laisser à des praticiens ou à des fabricants de filets.

Phares

Sur la demande du maire, le conseil municipal émet le vœu que la dépense des phares et sifflets soit supportée par la métropole comme étant d'une utilité internationale. Le rapport du maire pour être complet aurait dû ajouter que ces phares et sifflets avaient été placés sur la demande de puissances étrangères pour éviter les nombreux naufrages qui avaient lieu sur nos côtes inhospitalières. Tout récemment, le naufrage du vapeur Monterey vient d'être la cause que le sifflet de la Pointe Plate va être reformé et transformé en un appareil qui pourra être mis en marche dès l'apparition de la brume. Ces faits prouvent bien effectivement que ce sont là des dépenses d'internationalité qui nous ont été imposées dans l'intérêt de la navigation de toutes les nations.

Frigorifique

Le maire, dans son rapport, demande à son conseil d'émettre le vœu tendant à ce que l'Etat dote la colonie d'un frigorifique unique en compensation de l'abandon du French-Shore, la colonie ayant été sacrifiée avec l'avis favorable du délégué des îles Saint-Pierre et Miquelon et n'ayant reçu aucune compensation. Le maire explique que par la non-pêche et la réduction de l'armement, l'Etat a bénéficié d'un moindre versement de primes et que de ce côté il nous devrait bien l'établissement d'un frigorifique, lequel serait régi par une commission spéciale et rigoureuse, dont les membres seraient choisis parmi les plus indépendants et les plus incapables de se laisser corrompre. Des chambres réfrigérantes pourraient être mises à la disposition de groupes d'armateurs et de petits pêcheurs. Il n'est pas parlé où prendre la boëtte à mettre dans cet immense frigorifique. Sans en combattre l'idée, nous craignons que ce frigorifique soit le pendant de la cathédrale, l'un sans boëtte, l'autre sans fidèles.

Lumière électrique

A la dernière séance de la session, jeudi soir, le conseil municipal devait

s'occuper de la transformation de l'éclairage public en lampes incandescences. Cette question n'a pu être traitée. Un des membres de la commission a accusé l'entrepreneur d'avoir changé d'avis et d'avoir fait faire d'autres propositions au maire par l'intermédiaire d'un conseiller municipal absent de la séance. Le maire a relevé l'inexactitude de l'assertion et a déclaré que n'ayant pas d'offres écrites de M. Thélot, il ne pouvait rien proposer de ferme à ce sujet au conseil; mais que si au 1^{er} janvier il n'y avait rien de fait, la ville cesserait d'être éclairée, la municipalité n'étant liée par aucun contrat.

Budget communal

Le maire a demandé à son conseil de ne pas voter le budget. Il s'est appuyé, pour se lancer dans cette voie, sur ce fait que la prévision de l'administration de fixer à 50,000 francs le rendement de l'octroi de mer pour 1907 était trop éventuel, quand en 1906 il n'avait atteint que 48,000 francs.

Il estime en outre qu'il est de la dignité du Conseil municipal de ne pas admettre que son budget puisse être soumis à l'approbation de fonctionnaires dont quelques-uns dépendent du service municipal. On veut nous faire disparaître, a ajouté le maire, mais soyez tranquilles, nous ne sommes ni des nègres ni des Malgaches et nous durerons plus que l'administration.

« Pour ma part, je vous donne ma parole que jamais je n'ordonnerai un budget qui aura été établi et voté par le Conseil d'administration tel qu'il est composé. »

En fait, au cours de cette session, le Conseil municipal s'est érigé en Conseil d'administration et il a dicté au ministre ce qu'il aurait à faire. Nous verrons quelle sera sa réponse.

UN RÊVE

J'ai fait hier, pendant mon sommeil, un rêve affreux.

J'ai vu une femme. Jeune encore, ses traits altérés accusaient des restes de beauté superbe; ses yeux caves avaient un regard mélancolique, sa chevelure opulente était en désordre, ses effets déchirés, en lambeaux, laissaient voir un corps amaigri, des membres inébranlables, violacés. Ses gestes étaient suppliants, sa bouche grande ouverte mais aphone semblait appeler au secours.

Puis subitement, une main mystérieuse s'abattit sur ce corps débile et le serra à la gorge. Une langue démesuré-

ment longue sortit de cette bouche sans voix, quelques gouttes de sang tombèrent sur la main criminelle, le corps s'affaissa lourdement sur le sol et la main disparut.

Ce spectacle étrange me fit sursauter, et je me réveillai brisé de fatigue.

Le souvenir de ce cauchemar affreux me poursuit aujourd'hui. Je crois voir dans ce rêve un présage de mort.

Et ma pensée se reporte fatidiquement sur Saint-Pierre et Miquelon, notre pauvre colonie d'Amérique, autrefois si prospère, si florissante, si gaie, aujourd'hui déchirée, mutilée, agonisante, réduite à la misère!

On a ruiné son commerce en chassant l'étranger par des tarifs exorbitants; on a aboli l'épargne en accablant le peuple d'impôts; on a gaspillé les ressources pour satisfaire le lucre de quelques mercanti sans vergogne, de quelques capitalistes assoiffés de richesses; et maintenant Saint-Pierre qui se débat dans le marasme, qui n'a plus de sa richesse d'autan que le souvenir. Saint Pierre agonisant est encore pressuré. Mourant on veut lui faire rendre gorge: il a encore quelques gouttes de sang, il faut les sucer jusqu'à la dernière. Qu'importe l'avenir: après eux le déluge! Et la malheureuse colonie crie au secours, elle appelle sa mère, elle appelle la France, mais jusqu'ici ses appels ont été vains! La France va-t-elle laisser mourir sa fille agonisante?

Ces réflexions, cette situation lamentable me remettent en mémoire quelques lignes, qu'à propos d'hygiène sociale le docteur Meslier, député de Paris, écrivait dernièrement: « notre malheureuse France si troublée, si agitée, si écrasée par un lourd fardeau d'impôts et par les parasites du haut fonctionnariat semble rester insensible au dououreux spectacle de ses enfants qui meurent. Elle s'abandonne inconsciente aux mains d'une administration de favoritisme et de lucre. Les établissements de crédit, ces cathédrales modernes, les monopoles de tous genres, les mille formes du capital exercent leur ravage sous la protection des lois et tarissent les forces vives d'une population dont on vole le travail . . . ce tableau est bien noir, mais serait-il vrai?

La France restera-t-elle insensible au dououreux spectacle de Saint-Pierre qui se meurt?

Paris Octobre 1906

AFFAIRE

Propriété
Publique

Bousquet-Mazier



La semaine dernière, à la suite d'une difficulté administrative, il y a eu échange d'explications entre M. Mazier et M. Bousquet. Ce dernier s'étant cru offensé, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions de chef du service de l'inscription maritime, a porté plainte au procureur de la République.

M. Mazier a été mis en mesure de faire des excuses écrites, ce à quoi il s'est catégoriquement refusé, car c'eut été se reconnaître coupable, ce dont M. Mazier se défend comme n'étant pas dans les habitudes de son éducation aussi bien publique que privée.

L'affaire est en instruction et viendra tout probablement à l'audience correctionnelle de la semaine prochaine.

Par respect pour la décision à intervenir, nous nous abstenons de tout commentaire autre que cette information.

EXPATRIATION DES MIQUELONNAIS

Les Miquelonnais partis par le dernier courrier ont télégraphié jeudi soir de Dalhousie à M. Borotra qu'ils étaient très bien, qu'ils avaient du travail et qu'ils engageaient leurs compatriotes à venir les rejoindre.

Les deux derniers voyages du « Saint-Pierre Miquelon » en ont emporté une trentaine et l'on dit que le prochain courrier en emportera au moins quarante-cinq.

C'est un nouveau Miquelon qui va se former au Canada avec ces expatriés.

Il faut donc bien le reconnaître, l'engouement est à l'expatriation et chacun cherche à aller cacher sa misère sur la terre étrangère, plus hospitalière et moins marâtre.

Il serait bien impossible d'enrayer le mouvement, ceux partis attirent les hésitants à prendre le chemin de l'exil.

UN BON DÉJEUNER À L'HÔTEL

Quatre des industriels qui protègent les dames du trottoir se plaignaient dernièrement du mauvais état de leurs

affaires et du peu de lest contenu par leurs poches.

— Néanmoins, il faudrait déjeuner, dit Alphonse.

— C'est certain, répond-on en chœur.

— Eh bien, continua Alphonse, vous me laisserez faire en tout et vous verrez que j'ai trouvé le moyen de bien déjeuner aujourd'hui sans rien payer.

— Bon, fut-il répondu, nous te nommons général en chef.

— Dans ce cas, nous allons nous transporter au restaurant de la rue des Pyrénées. Le patron est parti ce matin pour Fontainebleau et ne reviendra qu'après-midi, juste à temps pour voir le tour que nous aurons joué à son garçon qui est un bourguignon naïf, débarqué la semaine dernière.

La proposition fut adoptée et, dix minutes plus tard, nos quatre mousquetaires étaient assis à une table du restaurant sus-indiqué.

Nous voulons bien déjeuner, dit Alphonse au bourguignon, et si vous nous servez bien, vous serez récompensé en grand!

— Je ne demande pas mieux, dit le garçon enthousiasmé.

Là-dessus, on choisit les mets et les vins et on se mit à manger.

Deux heures plus tard, on prenait encore de la chartreuse, lorsque Alphonse demanda la note.

Cinq minutes après, le garçon portait une addition de 45 francs que chacun des quatre individus voulait à toute force payer.

Comme on ne pouvait s'entendre, Alphonse proposa de faire désigner par le soit celui qui devrait payer.

On accepta la proposition et Alphonse dit au garçon : nous allons vous bander les yeux avec une serviette, dans la pièce voisine, et lorsque je vous aviseras, vous entrerez dans celle-ci et saisirez celui d'entre nous que vous pourrez. C'est celui que vous aurez ainsi attrapé qui paiera les quarante-cinq francs de la note et cinq francs pour vous.

— Bien patron, dit le garçon en se laissant conduire à l'autre chambre et bander les yeux.

A cet instant, Alphonse, qui était sur la porte, vit le patron revenir. Eclipsez-vous au plus tôt, dit-il à ses camarades, car voilà le patron.

En même temps, il criait au garçon de venir et prenait, lui aussi, la poudre d'escampette.

Dix secondes plus tard, le garçon se promenait dans la chambre sans trouver, pour la saisir, aucune de ses aimables pratiques.

C'est alors que le patron fit son entrée et fut soudain pris à bras-le-corps par son garçon qui lui cria : « C'est vous, monsieur, c'est vous ! C'est vous qui allez payer l'addition ! »

Pendant que le garçon proférait ces paroles prophétiques, nos industriels étaient déjà loin et faisaient une mine bien moins piteuse que celle du garçon et de son maître.

Jean BARÈS

ANNONCES & AVIS

A VENDRE ou A LOUER

Ensemble ou séparément

UNE HABITATION

Consistant en cales et quais.— Magasins. — Boutique. — Maison de famille.— Cours pour dépôts de bois, charbon, etc.— Chalands. — Plusieurs maisons situées dans la ville.— Articles d'armement et autres.

S'adresser à la maison F. LEBUF

Colonisation canadienne

Ceux qui désirent se rendre au Canada, soit pour s'y établir, soit pour y passer l'hiver seulement, sont priés de s'adresser à M. Paul FOLQUET, qui leur fournira toutes les indications possibles tant au sujet du travail à y trouver, que sur la réduction des tarifs de transport obtenue à partir de Sydney par la Société générale de colonisation de la province de Québec.

A VENDRE ou A LOUER

1^o L'habitation Th. Clément, composant de maisons de maîtres, magasins à morue, à sel et à marchandises, boulangerie, écurie, cale, graves, échouerie, jardins et prairies, mesurant environ 210 mètres en longueur sur le rivage de la rade.

2^o Une autre Habitation, à l'est de la première, se composant de maison, cabanes de pêche, saline, échouerie, graves, cours d'eau et prairie, mesurant environ 90 mètres sur le rivage.

(Cette dernière peut être divisée en deux lots.)

A VENDRE

1^o Une propriété Th. Clément, sis rues Ange-Gautier, Bourillon, Bruslé et Fayolle, comprenant maison de maître avec salle de bains, W.C. et chauffage à l'eau, écurie, parterre sur le devant de la maison, cour, jardin et parc sur l'arrière, le tout mesurant environ 2300 mètres carrés. Cette propriété est actuellement occupée par M. le Consul britannique avec bail expirant en mai 1910.

2^o Un chaland et quantité d'objets de matériel d'habitation d'armement à la pêche.

3^o Marchandises diverses d'armement.

4^o Une chambre à coucher en chêne, un lit fer avec sommier, table à rallonges et buffet de salle à manger en noyer, vaisselle en porcelaine, batterie de cuisine, etc.

A VENDRE

La goëlette « GEORGES »
Avec son armement de pêche
S'adresser à M. G. LAMUSSE

A VENDRE

Mobilier de salon, salle à manger, deux chambres à coucher et divers articles de ménage.

S'adresser à M. GRELÉ

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.